

PRÊT DE VAISSELLE / MATÉRIEL

Je soussigné(e)déclare
emprunter au COS, **contre le versement d'une caution de 50 €**, la vaisselle suivante :

- ⊗ assiettes plates (maxi 104)
- ⊗ assiettes à dessert (maxi 108)
- ⊗ verres à pieds « ballons » (maxi 177)
- ⊗ fourchettes (maxi 74)
- ⊗ couteaux (maxi 66)
- ⊗ petites cuillères (maxi 114)
- ⊗ carafes en verre avec poignée (maxi 10)
- ⊗ carafes en verre sans poignée (maxi 4)
- ⊗ carafes en plastiques rouges (maxi 4)
- ⊗ saladiers en plastiques (maxi 30)
- ⊗ percolateur (maxi 1)
- ⊗ gaufrier (maxi 1)
- ⊗ bouilloire (maxi 1)
- ⊗ autres

Le COS se réserve le droit de réclamer le remboursement pour toute vaisselle cassée, détériorée ou égarée (selon la valeur d'achat).

Fait à Migennes, le



COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL
Ville de Migennes - CCAS
Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise

Signature de l'emprunteur

Signature du représentant du COS